

## "Le pool à un moment crucial: Le point de vue anglais" dans Le Républicain Lorrain (15 juin 1950)

**Légende:** Le 15 juin 1950, le quotidien régional français Le Républicain Lorrain expose les raisons de la prudence du gouvernement britannique face à la question d'une participation au pool européen du charbon et de l'acier.

**Source:** Le Républicain Lorrain. 15.06.1950, n° 142; 15e année. Metz.

**Copyright:** (c) Le Républicain Lorrain

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"le\\_pool\\_a\\_un\\_moment\\_crucial\\_le\\_point\\_de\\_vue\\_anglais"\\_dans\\_le\\_republicain\\_lorrain\\_15\\_juin\\_1950-fr-1faa06b8-be14-4b07-9fff-be9d7a367655.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 20/09/2012

## Le pool à un moment crucial: Le point de vue anglais

### **Londres pense au Commonwealth et craint les pouvoirs exorbitants d'une « Haute Autorité supranationale »**

*Au moment où la question du pool européen du charbon et de l'acier entre dans sa phase cruciale, avec la décision de la commission des Affaires étrangères de demander un débat public sur cet important projet, et la publication par les socialistes d'un communiqué s'élevant contre la précipitation française dans l'élaboration du plan, il nous a semblé opportun de demander à notre correspondant à Londres de nous exposer le point de vue britannique sur le consortium envisagé.*

*W.-N. EWER, dans cet article exclusif, expose donc ici les raisons de la prudence britannique. Il va sans dire que les opinions qu'il rapporte ne sont que celles des milieux compétents britanniques.*

LONDRES. – 14 juin.

Les raisons du refus, de la part du gouvernement britannique, de s'engager d'avance à accepter le plan Schuman sont, je crois, mieux compris maintenant qu'elles ne l'étaient en premier lieu. Cela est dû principalement au fait que les gens, maintenant que la première vague d'enthousiasme pour une idée audacieuse et nouvelle s'est calmée, ont commencé à examiner plus tranquillement la proposition qu'on avait soumise à la Grande-Bretagne en lui demandant de s'engager à en faire un des « objectifs immédiats » de sa politique.

On lui a demandé de donner son accord pour la mise en commun de sa production charbonnière et sidérurgique avec celles de la France, de l'Allemagne Occidentale, des trois pays du Benelux et de l'Italie, et pour la création d'une « Haute Autorité » internationale qui serait chargée du contrôle de ces productions.

### **La question de la « Haute Autorité »**

C'est cette question de la « Haute Autorité » qui est évidemment le point essentiel du problème. Placer ces deux industries essentielles sous le contrôle de quelque nouvelle « Autorité » constitue l'une des décisions les plus graves qu'un gouvernement britannique soit appelé à prendre. C'est une décision qui ne pourrait être prise sans connaître très exactement d'avance qui composerait l'Autorité, quels pouvoirs aurait cette organisation, comment celle-ci serait contrôlée à son tour et par qui.

Le problème n'est pas entièrement un problème se rapportant à la souveraineté nationale, M. François-Poncet, Haut-Commissaire de France en Allemagne, par exemple, est allé jusqu'à parler du « dogme périmé de la souveraineté nationale ». Or, on ne peut régler la question en rejetant la « souveraineté » comme un « dogme caduc ». Le concept de la souveraineté n'est pas seulement national ; il est étroitement lié avec le concept de la démocratie, de la « souveraineté » du Parlement.

### **Principes démocratiques**

C'est là le problème véritable. Le gouvernement britannique s'inquiète moins de savoir si l'établissement de la Haute Autorité en question irait à l'encontre d'une définition légale quelconque que de savoir s'il enfreindrait les principes essentiels de la démocratie.

En étudiant de nouveau la déclaration originale de M. Schuman – qui en dehors du communiqué du 3 juin est le seul exposé officiel du plan – je trouve bien des raisons d'appréhension.

Les pouvoirs de la « Haute Autorité », tels qu'ils sont définis par M. Schuman sont étendus. L'application de ses décisions sera obligatoire, sauf un vague droit d'appel à un « arbitre ». Mais un arbitre, on le suppose, ne pourrait que dire si oui ou non l'Autorité avait, dans une de ses décisions, outrepassé ses pouvoirs. Dans la sphère qui lui serait attribuée, l'Autorité serait suprême.

## **Pouvoirs exorbitants**

Cette sphère est très étendue. L'Autorité, d'après ce qu'on peut en juger, pourrait publier des décrets affectant non seulement la collaboration internationale mais aussi les questions de politique intérieure, comme par exemple, les programmes de dépenses d'immobilisation, de « rationalisation » et aussi le niveau de vie des travailleurs dans les deux industries.

Et — c'est le point capital — ces pouvoirs étendus (si je comprends bien M. Schuman) seraient exercés par un organisme qui ne serait soumis à aucune espèce de contrôle démocratique. Ses membres seraient nommés par les gouvernements tout d'abord, mais par la suite ils seraient « indépendants », ne seraient soumis à aucun contrôle et ne seraient responsables devant aucun gouvernement et devant aucun parlement.

## **Prudence !**

Si ce programme traduit vraiment ce qui est dans l'esprit de ses auteurs, il n'est pas aisé de voir comment on peut le concilier avec notre conception de la démocratie. Car l'essence de nos principes démocratiques est qu'aucune personne et aucun organisme ne peut détenir des pouvoirs politiques ou économiques qui ne soient soumis — soit immédiatement, soit ultérieurement — au contrôle démocratique, à l'autorité souveraine d'un Parlement élu par le peuple.

On commence d'ailleurs à noter une sorte d'appréhension croissante sur ce point même parmi les partisans les plus enthousiastes du plan. La suggestion a été faite, par exemple, dans le « Monde » de Paris et le « News Chronicle », de Londres, qu'il serait peut-être nécessaire de créer un nouvel organisme élu devant lequel l'Autorité serait responsable. On peut prendre cela comme une nouvelle indication que l'acceptation du plan nous engagerait à quelque chose qui dépasserait de beaucoup la « mise en commun » des deux industries.

Il semble donc qu'il faille faire preuve d'une plus grande prudence que jamais avant de s'engager.

Le gouvernement britannique se refusera certainement à s'engager à faire du plan Schuman un des « objectifs immédiats de sa politique » jusqu'à ce que ces points aient été éclaircis — et résolus dans une certaine mesure — et jusqu'à ce que nous ayons une idée beaucoup plus précise de ce qu'implique ce programme, j'ajouterais, qu'en l'occurrence, le gouvernement est appuyé par la grande majorité des citoyens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent.